



Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Affiché le

ID : 029-212902217-20230717-ARR2023064-AR

ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2023-064

LEVEE DE FERMETURE PREVENTIVE PLAGE DU BOURG

Le Maire de la Commune de PORSPODER

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'exercice du pouvoir de police et notamment l'article L2213-23,

CONSIDERANT le plan de gestion de la plage de Melon prescrivant une fermeture préventive de la plage en cas d'une pluviométrie atteignant le seuil de plus de 10 mm en 24h,

CONSIDERANT l'arrêté de fermeture préventive ARR2023-061 du 13 juillet 2023 pour le 14 juillet 2023

CONSIDERANT la faible pluviométrie depuis 48 heures,

ARRETE

Article 1er : Jusqu'à nouvel ordre, la baignade et le ramassage des coquillages sont autorisés à la plage du Bourg.

Article 2 : Le Maire, la brigade de Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU sont, chacun pour ce qui les concerne, chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de BREST, Monsieur le directeur de l'ARS, M. le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 17 juillet 2023

